



ANIÈRES
ZONE
LAC

ZONE COMPRISE ENTRE
LE LAC ET LA ROUTE
D'HERMANCE
BORDIERS PAIRS/IMPAIRS

Le plan de gestion des déchets 2020-2025 élaboré par le Canton de Genève prévoit de diminuer la quantité de déchets urbains incinérables à **160 Kg/hab/an à fin 2025**. Actuellement, la moyenne de notre commune se situe autour de **250 Kg/hab/an**. C'est chaque année mieux, mais il nous faut encore poursuivre nos efforts afin d'arriver à cet objectif.

Vos 3 Ecopoints

Dépôts autorisés de 8h à 19h.
Merci de ne rien déposer le dimanche et les jours fériés !

Chevrens



Côte-d'Or



Route d'Hermance



Aspergière + compacteur à cartons

Chères habitantes,
Chers habitants,
Nous avons le plaisir de
vous remettre le planning
des levées des
déchets 2026

QUE DÉPOSER ?

VERRE

Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc.

À EXCLURE : les verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.

PET

Seules les bouteilles pour boissons sont recyclables. Il est très important d'éviter de tout mélanger entre le PET et d'autres plastiques.

À EXCLURE : bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc. Celles-ci sont à jeter avec les ordures ménagères.

ALU-FER BLANC

Boîtes de conserve, de nourriture pour animaux, canettes de boissons, feuilles d'aluminium, tubes de mayonnaise, barquettes, etc.

À EXCLURE : papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, pommes-chips et sauces, etc.

PAPIER/CARTON

Journaux, magazines, enveloppes, emballages en carton, etc. Le papier doit être propre.

À EXCLURE : mouchoirs et serviettes en papier, briques de boissons, feuilles autocollantes, papiers souillés.

PILES

Toutes les catégories de piles sans exception.

ATTENTION : en aucun cas les jeter dans la nature ou dans les poubelles, déchets hautement polluants !

CAPSULES DE CAFÉ

Capsules de café en aluminium.

À EXCLURE : tous les autres types et formes de capsules.

TEXTILES

Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes, etc.), chaussures empaquetées par paire.

ATTENTION : les textiles doivent être aussi propres que possible et surtout secs.

DÉCHETS DE JARDIN

Le gazon, les tailles de haies, les feuilles mortes, les broussailles, les branchages fagotés (o max. 12mm et longueur max. 1m20).

ATTENTION : Troncs et souches interdits.

DÉCHETS DE CUISINE QUE FAUT-IL TRIER ?

- les épluchures de fruits ou de légumes
- les restes de repas ou de préparations alimentaires cuites ou crues (y compris viande, os et poisson)
- le marc de café et les sachets de thé
- les coquilles d'œuf
- les produits avariés (pain, viande, yaourts sans emballage, légumes, plats cuisinés, fromage, etc.)
- les croutelets de fromage, etc.

À EXCLURE DU SAC COMPOSTABLE :

- les mouchoirs en papier
- Les litières d'animaux
- Les mégots de cigarettes, les cendres
- Les contenus des sacs d'aspirateurs et les balayures

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
VERRE																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES																														
DÉCHETS MÉNAGÈRES	DÉCHETS MÉNAGÈRES	DÉCHETS MÉNAG																												